

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2025

N° VILLE_2025DL068

Date de convocation : 20 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : ADHESION ET SIGNATURE CHARTE L'AUTRE CERCLE

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six juin à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Yves MONTANGERAND, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Souade KACI (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Alain LEGRAS (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Christine NONY (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Henry DUARTE), Mylène ROUCHOUSE - POUGET (donne pouvoir à Yves MONTANGERAND)

Absents : Sylvie DOMER

Secrétaires de séance : Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Henri DUARTE

Rapporteur : Michel MALTRAIT

L'association L'Autre Cercle, référence nationale en matière d'engagement pour l'inclusion des personnes LGBT+ dans le monde professionnel, constitue un partenaire stratégique pour élaborer un plan d'actions inclusif qui garantit le respect des droits des minorités de genre dans le monde du travail.

Dans un objectif constant d'amélioration du cadre de travail et de promotion de l'inclusion, il est proposé d'engager une démarche de lutte contre les discriminations en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre et en faveur de l'égalité des droits pour les personnes LGBT+ (lesbiennes, gays, bisexuel-le-s, transgenres et plus). C'est pourquoi, la ville de Corbas propose pour une durée de 3 ans, d'élaborer un plan d'actions basé sur la charte employeur promue par l'association « l'Autre Cercle ».

L'adhésion et la signature de cette charte a pour objectifs :

- D'affirmer publiquement l'engagement de la Direction de l'organisation et de l'ensemble des parties prenantes à créer un environnement de travail bienveillant, inclusif et respectueux des diversités.

- De traduire cet engagement dans les pratiques RH et managériales.
- De sensibiliser les agents aux enjeux de l'inclusion et lutter contre toute forme de discrimination liée à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.
- De renforcer l'attractivité de la collectivité en tant qu'employeur responsable et engagé.
- De favoriser la performance au travail par un climat organisationnel plus serein et respectueux de tous.

Pour répondre à ces objectifs, la charte s'articule autour de 4 grands piliers :

- créer un environnement inclusif pour les collaboratrices et collaborateurs LGBT+ ;
- veiller à l'égalité des droits et des chances, quelle que soit leur orientation sexuelle ou leur identité de genre
- soutenir les agents pouvant être victimes de discrimination
- mesurer les progrès et partager les bonnes pratiques.

Le plan d'actions qui en résultera fera l'objet d'une évaluation par l'association L'autre cercle qui conduira à la signature de la charte.

Ce projet de signature de la charte de L'Autre Cercle est un acte qui s'inscrit dans une dynamique déjà engagée de promotion d'un environnement de travail respectueux et éthique. Il contribue à la performance collective et au bien-être de toutes et tous, en particulier des collaboratrices et collaborateurs LGBT+.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 16 juin 2025,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion de la ville à l'association l'Autre Cercle
- **DIT** que la dépense de 1 500 € relative à l'adhésion pour une ville ayant entre 0 et 499 agents sera inscrite au chapitre 011 compte 6281 du budget principal.
- **APPROUVE** le contenu de la charte ci jointe et soutenir l'élaboration d'un plan d'actions opérationnel
- **AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer la charte ci-jointe, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.
- **DIT** que la dépense de 750 € relative à la signature de la charte pour une ville ayant entre 0 et 499 agents sera imputée au chapitre 011 compte 6288 du budget principal.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le



ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL068-DE

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,